

Maroc : Une petite "bonne" de 14 ans assassinée par ses employeurs

[Justice](#) | Publié le 25.03.2013 à 14h00 | Par [Mohammed Jaabouk](#)

Elles s'appellent Khadija, Zineb, Fatima. Elles ont un point en commun : ce sont des petites "bonnes" torturées par leurs bourreaux, leurs employeurs. Les plus chanceuses entre elles vivent encore. Et en silence. Quant aux autres, elles sont sous la terre, comme c'est le cas d'une mineure de 14 ans à Agadir qui travaillait chez un couple : un gendarme et une institutrice.



Une nouvelle victime s'ajoute à la longue liste noire des petites "bonnes" assassinées par leurs employeurs. Cette fois, le drame s'est produit, dimanche dernier à Agadir. La fille, âgée seulement de 14 ans, admise, la veille, au service des urgences de l'hôpital Hassan II a succombé à de graves brûlures sur son thorax, son visage et ses mains. Le site d'information agadir24.info rapporte que ce sont les médecins qui ont alerté la police à la suite du premier diagnostic de l'enfant qui travaillait chez un gendarme marié à une institutrice.

Apparemment au début de l'enquête, le couple a tenté de nier toute responsabilité dans l'état de la petite "bonne", alléguant qu'elle est tombée dans le bain. Une thèse vite écartée par la nature des brûlures qui ne sont pas récentes, comme laissaient entendre les employeurs, mais remontant à une semaine. Apparemment, ils auraient essayé de soigner la mineure dans leur maison avec l'aide de personnes supposées appartenir au corps médical, mais en vain. Ce n'est qu'après qu'ils auraient décidé de l'emmener à l'hôpital.

La justice est clémente avec les tueurs de petites "bonnes"

La victime de 14 ans, est originaire de la ville de Tata à environ 330 km d'Agadir. Son employeur, gendarme de son état, habitant dans un immeuble réservée exclusivement aux hommes de Hosni Benslimane, bénéficierait du soutien de ses collègues. Le site d'actualité agadir24.info avance que le lieu de résidence du présumé coupable, au même titre que son épouse, serait encerclé par les gendarmes qui auraient interdit aux médias d'y accéder pour y glaner quelques informations sur cet incident.

Ce drame rappelle malheureusement bien des cas. Juillet 2011 à El Jadida, la petite Khadija, à peine 10 ans, trouvait la mort des suites des tortures qu'elle subissait de la part de la fille de ses employeurs. Une injustice que la justice n'a pas réellement sanctionnée. La coupable n'a été condamnée qu'à 10 ans de prison. Une peine ridicule, **sachant que l'article 392 du Code pénal marocain prévoit ceci : « quiconque donne intentionnellement la mort à autrui est coupable de meurtre et puni à la réclusion à perpétuité ».**

Eté 2009 à Oujda, c'est Zineb qui occupe, à son corps défendant, la Une de l'actualité nationale. Victime, également, de torture. Ses bourreaux : un juge local et son épouse. En dépit des tentatives du couple d'étouffer l'affaire, cette-dernière finira par éclater grâce à la mobilisation de la société civile, la femme avait écopé de trois ans de prison alors que le mari n'avait même pas été inquiété. Zineb, quant à elle, a eu de la chance. Elle vit toujours.

<http://www.yabiladi.com>